

REGLEMENT

« LA FEE BLANCHE – TERRE DE RUNNING »

Le Samedi 25 Février 2023

Parcours :

Course nature, sur neige (sous réserve des conditions d'enneigement), en semi-nocturne, sur les pistes damées d'Aillons-Margéraz 1400, 10.5 km, dénivelé = +et- 270m, une boucle.

Catégories :

Course ouverte à toute personne majeure, le jour de la course, homme ou femme, licencié(e) F.F.A. ou non licencié(e).

Inscriptions :

- **Inscriptions jusqu'au 21 février 2023 à midi**

Inscription : 17 €

Majoration de 3€ après le 19 février 2023

- Par courrier, à l'adresse suivante :

AILLONS MARGERIAZ EVENEMENTS – 73340 AILLON-LE-JEUNE

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli et signé,
- règlement de 17 € à l'ordre de : Aillons-Margéraz Evènements,
- photocopie ou présentation sur place de la licence F.F.A ou certificat médical de non contre indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, obligatoire pour les non licencié(e)s.

Attention ! Pour les licenciés F.F.Tri, il faut désormais présenter un certificat médical de non contre-indication de la course à pied datant de moins d'un an, votre licence n'est plus valide (cf Règlementation des manifestations running 2022).

➤ Soit sur le site :

L-Chrono.com

Joindre les pièces suivantes :

- bulletin individuel d'inscription dûment rempli sur le site,
- règlement de 17 € par CB,
- téléchargement ou présentation sur place de la licence F.F.A. ou certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, obligatoire pour les non licencié(e)s.

Attention ! Pour les licenciés F.F.Tri, il faut désormais présenter un certificat médical de non contre-indication de la course à pied datant de moins d'un an, votre licence n'est plus valide.

- **Pas d'inscription par téléphone ou sur place le jour « j »**

- **Les inscriptions sont limitées à 470 participants**

Renseignements :

Contacteur :

- Aillons-Margériaz Evènements au 04.79.54.07.49

E-mail : animation@lesailions.com

Site Internet : www.lesailions.com rubrique « évènements »

Dossards :

- A Terre de Running Albertville du lundi 20 au vendredi 24 Février 2023 midi

- Envoi par la Poste pour les inscriptions effectuées avant le 14 Février 2023

- Sur place, retrait de 16h00 à 17h30, dans la salle hors-sac.

- Les dossards doivent être visibles pendant toute la course, à l'avant du maillot. Si le dossard n'est pas présenté à l'arrivée de la course, cela entraînera la disqualification du participant.

Matériel :

Parcours en autonomie totale, lampe frontale obligatoire, bâtons interdits.

Départ et arrivée :

- Briefing à 17h50 au départ des pistes de ski de fond.
- Au départ des pistes du domaine nordique d'Aillons-Margéraz 1400, à 18h00,
- Arrivée au même endroit.

Assurance :

- Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA N° COHESION N° 41983536 0001

- Responsabilité accident :

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence (F.F.A.), il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, à titre individuel.

- Vous êtes licencié(e) :

- à la Fédération Française d'athlétisme

Vous devez impérativement noter votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription et présenter la licence lors du retrait du dossard.

- Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de l'épreuve le 25/02/2023.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins d'un an.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course en cas de mauvais temps. Remboursement des droits d'inscription, avec une retenue de 5 € pour la gestion de l'organisation.

Annulation et remboursement du dossard uniquement sur présentation d'un justificatif médical de contre-indication à la pratique sportive. Votre dossard peut être transmis sur accord des organisateurs. Le participant devra alors présenter une photocopie ou présentation sur place de la licence F.F.A ou certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, obligatoire pour les non licencié(e)s

Sécurité

Si vous ne prenez pas le départ ou en cas d'abandon, merci de remettre impérativement votre dossard à l'organisation.

L'organisation et le responsable du service médical, se réservent le droit de mettre hors-course, tout concurrent leur paraissant en difficulté. Il se verra retirer son dossard et sera reconduit à l'arrivée.

Service médical :

Le service médical est assuré par :

- Les pisteurs secouristes de la station des Aillons-Margériaz,

Parking :

Sur place, parking des pistes de ski d'Aillons-Margériaz 1400.

Ravitaillement :

Après la course, dans la salle hors-sac.

Dans une démarche écologique, merci d'amener chacun votre gobelet réutilisable.

Classement :

Il sera établi un classement scratch, à savoir toutes catégories confondues, un pour les hommes et un pour les femmes.

Remise des prix :

Un lot de bienvenue sera donné aux participants sur présentation du dossard (dans la salle hors-sac de 16h à 17h30) avant le départ de la course.

Cadeau offert aux 200 premiers inscrits.

Le dernier participant franchissant la ligne a un lot.

Tirage au sort des dossards, tirage en début de remise des prix, présence obligatoire.

Les 5 premiers au scratch, homme et femme, seront récompensés.

Présence obligatoire. Pas de cumuls de récompenses.

Aucun prix souvenir ou de classement ne sera envoyé.

Arbitrage :

Les litiges seront réglés par le directeur de course.

Images :

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation des photos dans le cadre de la promotion de l'événement et de la station.

Protection de l'Environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

